

Les locaux de la Police Municipale se situent place Marius Trotobas

Horaires d'ouverture au public :



Lundi – Mardi – Vendredi : 7H45 - 12H00 / 13H00 - 20H00

Mercredi : 6H30 - 12H30 / 13h00 - 20H00

Jeudi : 6H15 - 13H00 / 13H00 - 20H00

Samedi : 7H00 - 12H00 / 14H00 -19H00

Tel : 04.94.30.41.22

Port :06.22.96.10.15 ou 16

Fax : 04.94.63.45.01

police.municipale@ollioules.fr

Pour vos démarches concernant :

- l'écobuage
- les dérogations de circulation et de tonnage
- les chiens de 1ère et 2ème catégorie
- les objets trouvés
- etc...

La Police Municipale d'Ollioules vient de s'équiper de caméras piétons. C'est un outil de dissuasion opérationnel. L'objectif est prioritairement d'offrir une protection pour les agents qui sont de plus en plus fréquemment confrontés à des comportements agressifs. Cet outil sera également utilisé comme dispositif de formation en interne.

L'utilisation des caméras est très règlementée. **Seul le chef de la Police peut consulter les images** . La séquence filmée sera alors consignée dans un registre dédié. En cas de dépôt de plainte, d'outrage etc., elle servira de preuve. Avant de la mettre en fonctionnement les agents devront prévenir les personnes filmées qui pourront demander à visionner l'enregistrement par la suite.
Seuls les policiers municipaux sont équipés.

Vous pouvez trouver plus d'informations en téléchargeant les documents suivants : [Information au public](#) /
[Récipissé de la CNIL](#)